

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Dans le cadre du présent marché, l'État agit en tant que
REPRÉSENTANT de l'Unité d'entraînement de
l'Armée britannique Suffield.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Vêtements Techniques	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-13C063/A	Date 2013-01-25
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-13C063	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-129-6047
File No. - N° de dossier CAL-2-35086 (129)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-12	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Izzotti, Diana	Buyer Id - Id de l'acheteur cal129
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-4421 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Base Commander Canadian Forces Base Suffield Attention CMTT, Bldg 322 Ralston Alberta T0J 2N0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes:

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de Paiement
-

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield en conformité avec les dispositions de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'entraînement des forces armées britanniques au Canada et du Protocole d'entente entre le ministère de la Défense du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'entraînement des forces armées britanniques à la Base des Forces canadiennes Suffield (le « Protocole d'entente »).

Cette exigence est de fournir les articles spécifiés et détaillés dans l'Annexe A.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-09) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer :	soixante	(60) jours
Insérer :	vingt cinq	(120) jours

1.1 Clauses du Guide des CUA

Méthode de sélection	A0069T	2007-05-25
Prix	C9000T	2010-08-16

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courriel à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.1

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l' Annexe A.

2.2

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique: 1 copie papier

Section II : Soumission financière: 1 copie papier

Section III : Attestations: 1 copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière(s) pour chaque élément identifié conformément à la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des produits et services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH) ne doivent pas être incluses dans les prix indiqués ici. TPS / TVH (le cas échéant) seront présentés dans un poste distinct sur tout factures.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées sur un poste par poste, conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Minimum critères techniques obligatoires sont inclus à l'annexe A - Exigence.

1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix	A0220T	2007-05-25
--------------------	--------	------------

2. Méthode de sélection

- 2.1 Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

- 1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres

informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a. () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c. () est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d. () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.
- Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2 Contenu Canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Les soumissionnaires doivent clairement indiquer à côté de chaque article énuméré dans la demande de soumissions à l'ANNEXE B quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation suivante.

2.3 Procédures d'évaluation pour les achats conditionnellement limités au contenu canadien

Procédures d'évaluation pour les achats conditionnellement limités au contenu canadien	A3070T	2008-05-12
---	--------	------------

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur(s) doit fournir les articles décrits sous le Besoin à l'annexe A et dans les quantités indiquées à l'annexe B.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables devraient être reçus au plus tard le 2013/05/01.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Diana Izzotti
 Titre: Agente d'approvisionnement
 Organization: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
 Adresse: 1650, 635 - 8 ave SW, Calgary, AB T2P 3M3
 Téléphone: 403- 292- 4421
 Télécopieur: 403- 292-5786
 Courriel: diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : Pour être déterminée au moment de l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-13C063/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-13C063

File No. - N° du dossier

CAL-2-35086

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A , selon un montant total: d' être déterminée \$. Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limite de prix

Limite de prix	C6000C	2011-05-16
----------------	--------	------------

6.3

Paiement unique	H1000C	2008-05-12
-----------------	--------	------------

6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	C2000C	2007-11-30
--	--------	------------

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires: 4011 Biens - complexité moyenne (2012-07-16)
- c) les conditions générales: 2010A Conditions générales - biens (complexité moyenne) (2012-11-19)
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de Paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date: _____.

11. Contrat de défense

Clause du <i>Guide des CCUA</i> A9006C	2012-07-16	Contrat de défense
--	------------	--------------------

12. Clauses du *Guide des CCUA*

Marchandises excédentaires	B7500C	2006-06-16
----------------------------	--------	------------

ANNEXE A BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN) pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield a besoin d'un certain nombre d'articles d'habillement et des chaussures. Ces éléments sont nécessaires pour soutenir les exercices de formation.

Les articles sont destinés à remplacer ou compléter certains de l'uniforme existant et éléments de formation.

Un soumissionnaire peut soumissionner pour une partie ou la totalité des parts, mais meilleure date de livraison doit être indiqué. Un ou plusieurs contrats peuvent être émises à la suite de cette exigence.

La date de livraison est obligatoire: 2013-05-01.

L'offrant(s) à la plus basse soumission conforme(s) par unité sera recommandée pour l'attribution du contrat, mais l'offerant(s) qui peut en outre garantir la livraison par la première date disponible peut être prioritaire par rapport aux soumissionnaires qui offrent des délais de livraison plus tard.

Tous les articles sont des hommes et tailles sont de tailles canadiennes.
Longueur minimale des jambes = 32 po/81,28 cm

Guide des Tailles

Poitrine	Taille
P 34 po - 36 po/86,36 - 91,44 cm	30 po/76,20 cm 31 po/78,74 cm
M 38 po - 40 po/96,52 - 101,60 cm	32 po/81,28 cm 33 po/83,82 cm
G 42 po - 44 po/106,68 - 111,76 cm	34 po/86,36 cm
TG 46 po - 48 po/116,84 - 121,92 cm	36 po/91,44 cm

1) Pantalon de ski à tissu extérieur souple

Exigences minimales

- Pantalon de ski en tissu à tissage double
- Tissu extérieur résistant à l'abrasion
- Tissu brossé sur l'envers
- Tissu extérieur imperméable
- Séchage rapide
- Tissu qui réfléchit les rayons du soleil, plutôt que de les absorber, pour conserver la fraîcheur du corps
- Bas de pantalon renforcés et protection contre les crampons
- Guêtres intégrées
- Taille haute
- Poches à fermeture à glissière
- Ouvertures d'aération sur les côtés avec filets
- Convient à des activités d'alpinisme traditionnel, d'escalade sur terrain mixte et d'escalade sur glace, de ski de randonnée et de ski de randonnée nordique; le pantalon doit recouvrir les bottes.
- Fermeture à glissière jusqu'au mollet

Couleur

- Noir, compatible avec l'uniforme actuel

Taille et quantité

- Petit x 2
 - Moyen x 8
 - Grand x 8
 - Très grand x 2
-

2) Manteau imperméable

Exigences minimales

- Col ajustable
- Imperrespirant et durable
- Poignets ajustables à fermeture à ruban autoagrippant à boucles et à crochets
- Différentes couleurs requises selon la taille pour faciliter les distributions à grande échelle et lors de manoeuvres

Couleurs

- Bleu (petit)
- Rouge (moyen)
- Jaune (grand)

Taille et quantité

- Petit x 5
 - Moyen x 15
 - Grand x 5
-

3) Pantalon imperméable

Exigences minimales

- Joints d'étanchéité en latex pour les chevilles avec revers en néoprène réglable
- Ceinture montée
- Imperméable et très respirant
- Fond et genoux renforcés
- Coupe ample permettant de porter plusieurs couches en dessous du pantalon pour des entraînements dans des températures extrêmes

Couleur

- Noir, compatible avec l'uniforme actuel

Taille et quantité

- Petit x 5
 - Moyen x 15
 - Grand x 5
-

4) Pantalon léger

Exigences minimales

- Taille élastique comportant un cordon de serrage à l'intérieur
- Soufflet complet à la couture d'entrejambe au niveau du genou pour plus de mobilité
- Deux poches coupées sur le devant
- Fausse braguette pour réduire l'épaisseur sous un boudrier-cuissard

Couleur

- N'importe quelle couleur (non fluorescente)

Taille et quantité

- Petit x 30
 - Moyen x 20
 - Grand x 10
-

5) Bottes d'alpinisme

Exigences minimales

- Doublure en Gore-Tex
- Semelle en caoutchouc avec doublure isolante
- Semelle d'usure à sculpture durable et à adhérence élevée
- Tissu résistant à l'abrasion
- Lacets

Couleur

- Jaune, compatible avec l'uniforme actuel

Pointure et quantité

- pointure 7 x 5
- pointure 8 x 10
- pointure 9 x 10
- pointure 10 x 5

6) Bottillons nautiques

Exigences minimales

- Semelle hyper-adhérente
- Semelle comportant de multiples stries pour l'évacuation de l'eau
- Courroie de talon pour éviter que les bottillons glissent
- Isotherme
- Embout en caoutchouc et talon recouvert

Couleur

- Bleu et noir, compatible avec l'uniforme actuel

Pointure et quantité

- pointure 9 x 5
- pointure 10 x 10
- pointure 11 x 5
- pointure 12 x 3
- pointure 13 x 2

7) Combinaison isothermique

Exigences minimales

- Néoprène TerrapreneMC, 3 mm
- Fermeture à glissière aux chevilles
- Genoux rembourrés renforcés
- Extensible dans les quatre directions

Couleur - • Noir, compatible avec l'uniforme actuel

Taille et quantité

- Petit x 5
- Moyen x 10
- Grand x 5

8) Gilet de sauvetage

Exigences minimales

- Tissu extérieur en Cordura® 500 deniers
- Homologué ULC ou CSA
- Poches
- Doublure en nylon Oxford 200 deniers

Couleur

- Noir et rouge, compatible avec l'uniforme actuel et pour être rapidement vu en cas de chavirement

Taille et quantité

- Grand x 10

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

La livraison est FOB destination et inclus dans les prix.

TPS / TVH n'est pas comprise dans les prix indiqués aux présentes.

TPS / TVH (le cas échéant) seront présentés dans un poste distinct sur les factures.

Soumissionnaires doivent clairement indiquer ci-dessous les éléments qui répondent à la définition du produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous:

1) Pantalon de ski à tissu extérieur souple	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 20 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> Petit x 2 <input type="radio"/> Moyen x 8 <input type="radio"/> Grand x 8 <input type="radio"/> Très grand x 2	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

2) Manteau imperméable	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 25 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> Petit x 5 <input type="radio"/> Moyen x 15 <input type="radio"/> Grand x 5	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

3) Pantalon imperméable	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 25 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> Petit x 5 <input type="radio"/> Moyen x 15 <input type="radio"/> Grand x 5	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

4) Pantalon léger	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 60 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> Petit x 30 <input type="radio"/> Moyen x 20 <input type="radio"/> Grand x 10	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

5) Bottes d'alpinisme	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 30 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> pointure 7 x 5 <input type="radio"/> pointure 8 x 10 <input type="radio"/> pointure 9 x 10 <input type="radio"/> pointure 10 x 5	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

6) Bottillons nautiques	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 25 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> pointure 9 x 5 <input type="radio"/> pointure 10 x 10 <input type="radio"/> pointure 11 x 5 <input type="radio"/> pointure 12 x 3 <input type="radio"/> pointure 13 x 2	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

7) Combinaison isothermique	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 20 articles (La livraison inclus)
<input type="radio"/> Petit x 5 <input type="radio"/> Moyen x 10 <input type="radio"/> Grand x 5	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-13C063/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-13C063

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-2-35086

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8) Gilet de sauvetage	Prix par unité	Prix de la soumission totale pour 10 articles (La livraison inclus)
o Grand x 10	_____ \$	_____ \$(TPS/ TVH en sus)
Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-05-01, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.		
Le soumissionnaire atteste que : () l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.		